



Nos données
au service
de la Santé

Recueil des données hospitalières et médico-sociales



Dans le cadre de ses missions, l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) collecte et restitue les données des établissements et services de santé et médico-sociaux : activité, coûts, comptabilité et finances, ressources humaines...

En fonction des politiques publiques, les dispositifs de collecte de données sont pérennes ou temporaires.

DONNÉES D'INFORMATION MÉDICALE



Objectif du recueil

Connaître l'activité des établissements de santé afin de décrire et de financer les établissements.

Pour chaque patient hospitalisé, un recueil de données est effectué sur l'activité de soins et sur sa facturation.

Cadre légal

Le cadre et les normes du recueil sont définis par l'arrêté du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI).

D'autres supports accompagnent ce recueil :

- guides méthodologiques
- manuels de groupage
- nomenclatures de santé
- notices techniques.

Informations recueillies

Un recueil d'informations médicales et/ou paramédicales synthétiques, respectant un format normalisé pour les hospitalisations réalisées.

Chaque type d'information recueilli est codé selon des nomenclatures en vigueur :

- diagnostic de la classification internationale des maladies, 10^e révision (CIM 10)
- actes médicaux de la classification commune des actes médicaux (CCAM)
- actes de rééducation du catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation (CSARR/CSAR)

Les données d'informations sur l'activité et sa facturation sont pseudonymisées avant leur télétransmission sécurisée vers la plateforme d'échange (e-PMSI).

Public concerné

Le recueil PMSI et le recueil d'information médicale en psychiatrie (RIM-P) concerne tout séjour d'hospitalisation, complète, à temps partiel ou ambulatoire, dans les établissements de santé publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Le recueil s'applique aux établissements des quatre champs sanitaires :

- > médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) , y compris les résumés de passage aux urgences (RPU)
- > soins médicaux et de réadaptation (SMR)
- > hospitalisation à domicile (HAD)
- > psychiatrie.

Outils de recueil

- Documentation thématique pour chaque champ du PMSI, dans sa dernière version (textes réglementaires et documents officiels, nomenclatures...)
- Logiciels assortis d'une documentation technique (formats de recueils, logiciels de pseudonymisation et de transmission via la plateforme e-PMSI, gestion des informations de chaînage, fonction groupage...)
- Description synthétique de l'activité en retour du traitement des données transmises par l'établissement sur la plateforme e-PMSI (outil de validation des données des établissements de santé (Ovalide)).

Diffusion des données collectées

- Données brutes, bases de données PMSI nationales annuelles consolidées aux établissements de santé, fédérations hospitalières, directions d'administration centrale, agences nationales, agences régionales de santé (ARS) sur **Data Expert** (Accès restreint selon la réglementation)

DEX
Data Expert

- Restitutions d'indicateurs agrégés, au niveau national, groupement hospitalier de territoire, établissement, sur **Data Avancé** (Accès avec identifiant Plage)

DAv
Data Avancé

- Visualisations et jeux de données accessibles en open-data au niveau national ou régional sur **Data Essentiel** (Accès libre)

DEs
Data Essentiel

Calendrier de recueil

Spécifique à chaque champ, mais dans tous les cas, transmission mensuelle et cumulative

- > **MCO** : à la fin de chaque mois, séjour terminé
- > **HAD** : à la fin de chaque mois, sous-séquences terminées
- > **SMR** : transmission mensuelle de semaines calendaires
- > **Psychiatrie** : transmission mensuelle de résumés par séquence

Les données recueillies sont validées par les établissements d'une part puis par les ARS. Les établissements transmettent les données du mois M à la fin du mois du M+1 et les ARS ont 15 jours pour les valider.

DONNÉES DE COÛTS



Objectifs du recueil

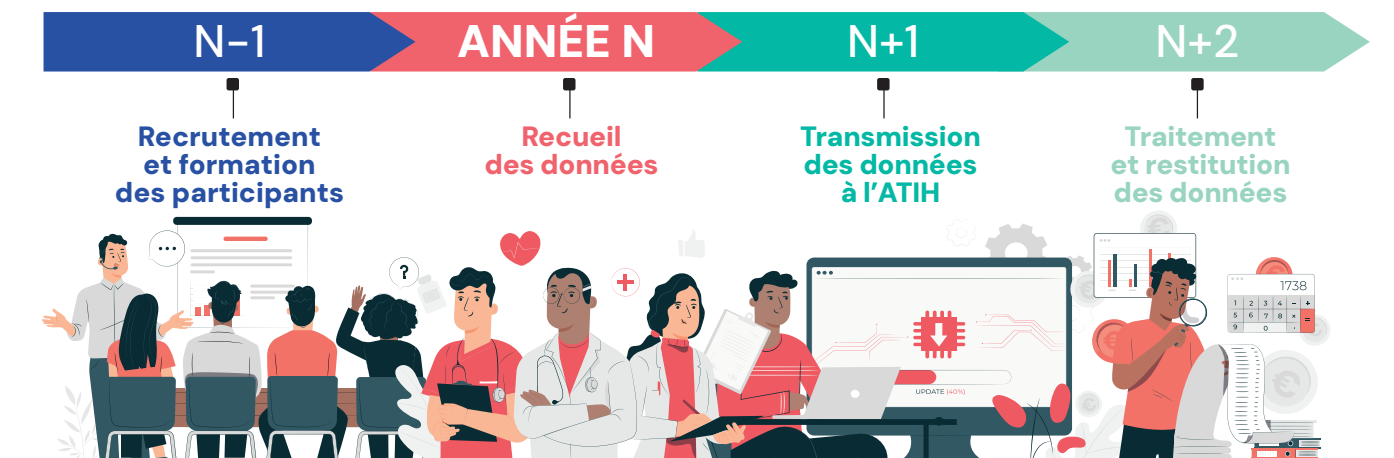
- Améliorer la connaissance des coûts des établissements de santé
- Contribuer à l'élaboration et l'actualisation du financement des activités
 - Études nationales de coûts (ENC) sanitaires : MCO, SMR et HAD
 - Enquête de coûts en psychiatrie
 - Retraitement comptable (RTC)
 - ENC médico-sociale en établissement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)
 - ENC sur les services autonomie à domicile (SAD)
 - Enquêtes de coûts ponctuelles sur des activités spécifiques (radiothérapie, dialyse, soins critiques et urgences...) ou sur des secteurs sans dispositif permanent de mesure de coûts (SSIAD/SPASAD, personnes handicapées...)

Cadre légal

- Décret n°2016-1273 du 28 septembre 2016 relatif à la réalisation des études nationales de coûts mentionnées à l'article L. 6113-11 du code de la santé publique. L'ENC repose sur un échantillon d'établissements. Le décret précise les modalités de désignation des établissements de santé pour participer aux ENC, quand le volontariat ne permet pas d'obtenir un échantillon suffisamment représentatif. Un accompagnement et une supervision sont proposés aux établissements.
- Article R.6145-7 du code de la santé publique relatif au retraitement des données comptables des établissements de santé. Le RTC concerne l'ensemble des établissements (hors cliniques privées).

Calendrier de recueil

- **ENC** : pour un exercice budgétaire N :



- **RTC** : transmission des données N par les établissements de santé entre avril et juillet N+1, validation par les ARS avant fin septembre N+1

The screenshot shows the ATIH Recueils website. It has a search bar at the top right. Below the header, there are filters for 'Domaine d'activité', 'Secteur d'activité', and 'Type d'établissement'. There are also filters for 'Périodicité', 'État d'activité des campagnes', and 'Période analysée'. Below these filters, there are three cards for 'Données de coûts > Étude Nationale de Coûts SAD', 'Données de coûts > Étude Nationale de Coûts SMR', and 'Données de coûts > Étude Nationale de Coûts HAD'. Each card shows a date range and a button to view the data. At the bottom, there is a footer with contact information and links to various resources.

Informations recueillies

Données de coûts issues de la comptabilité analytique (RTC), coûts au séjour ou à la prise en charge (ENC).

Outils de recueil

Plateforme de recueil et logiciels mis à disposition par l'ATIH

Diffusion des données collectées

- ➔ Bases de données brutes sur **Data Expert** (Accès restreint selon la réglementation)
- ➔ Référentiels de coûts des prises en charge (ENC) et des coûts d'unités d'œuvre (RTC) en ligne sur **Data Essentiel** (Accès libre) et **Data Avancé** (Accès avec identifiant Plage)
- ➔ Restitutions individuelles aux établissements participants

DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES



Objectif du recueil

Évaluer et restituer la situation financière des établissements de santé

Cadre légal

Divers textes réglementaires détaillent les modalités et calendriers de saisie par les établissements et de validation par les ARS.

> Pour les données de réalisation :

- Article R 6145-44 du code de la santé publique
- Article R 6145-46 du code de la santé publique

> Pour les données budgétaires et prévisionnelles :

- Décret n° 2015-1687 du 16 décembre 2015 relatif à la procédure budgétaire des établissements de santé
- Arrêté du 15 février 2016 fixant les dates d'arrêt et de transmission mentionnées à l'article R. 6145-6 du code de la santé publique

Chaque campagne fait l'objet d'un arrêté annuel fixant le modèle des documents à remplir par les établissements.

Informations recueillies

Données sur la situation financière des établissements de santé (activité principale et activités annexes) :

- **Situation financière réalisée** : campagnes comptes financiers (CF)
- **Situation financière prévisionnelle** : état de prévision de recettes et dépenses (EPRD), rapport infra-annuel (RIA), plan global de financement prévisionnel (PGFP), plan prévisionnel de trésorerie (PPT)

Public concerné

Établissements publics et établissements privés antérieurement sous dotation globale (ex-DG)

Outils de recueil

Données recueillies sur la plateforme développée par l'ATIH

Diffusion des données collectées

- Bases de données brutes sur **Data Expert** (*Accès restreint selon la réglementation*)
- Restitutions sur **Data Essentiel** (*Accès libre*) et **Data Avancé** (*Accès avec identifiant Plage*)
- Notes d'analyse

Calendrier de recueil

Pour un exercice budgétaire N

- **Données prévisionnelles** :
 - > **EPRD, PGFP** : Novembre / Décembre N-1
 - > **RIA1** : Octobre / Novembre N
 - > **RIA2** : Janvier / Février N+1
- **Données réalisées** :
 - > **CF** : Mai / Juin N+1



DONNÉES DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS



Objectif du recueil

Obtenir des indicateurs de qualité des prises en charge, de mesure de satisfaction des patients et de sécurité des soins dans les établissements de santé

Cadre légal

Convention annuelle signée avec la Haute autorité de santé (HAS)

Informations recueillies

- Indicateurs du dossier patient
 - Qualité et sécurité de soins de certaines pathologies
 - Infections associées aux soins
 - Mesure de la satisfaction des patients hospitalisés
- Des indicateurs sont également calculés à partir du PMSI.

Public concerné

Établissements publics et privés

Outils de recueil

- e-Satis – Dispositif de mesure de la satisfaction des patients
- Qualhas – Indicateurs de qualité et de sécurité des soins
- Bilanlin – Suivi des infections associées aux soins
- Eval'santé – Plateforme de recueil de questionnaires expérience patients : prochainement opérationnelle

Diffusion des données collectées

- Aux établissements, ARS, national
- En ligne sur Qualiscope, site sur la qualité des hôpitaux et des cliniques de la HAS

Calendrier de recueil

- > **e-Satis** : tout au long de l'année
- > **Qualhas et Bilanlin** : campagne annuelle

DONNÉES DE RESSOURCES HUMAINES



Objectif du recueil

Évaluer et restituer l'état des ressources humaines dans les établissements et services de la fonction publique hospitalière, sanitaires et médico-sociaux

Cadre légal

- Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique (RSU) dans la fonction publique
- Instruction n° DGOS/RH3/2023/123 du 28 juillet 2023 relative à l'enquête réalisée auprès des établissements de la fonction publique hospitalière pour recueillir un ensemble de données issues des bases de données sociales

Informations recueillies

Les indicateurs du rapport social unique (RSU) sont issus de la base de données sociales et organisés selon 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, la formation, la rémunération, la santé et sécurité au travail, l'organisation au travail et le temps de travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social, la discipline.

Public concerné

L'ensemble des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

Outils de recueil

Données recueillies sur la plateforme développée par l'ATIH

Diffusion des données collectées

- ➔ Bases de données brutes sur **Data Expert** (Accès restreint selon la réglementation)
- ➔ Rapport annuel

Calendrier de recueil

Mars à fin d'été N+1 pour les données N



DONNÉES DU TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX



Objectif du recueil

- Alimenter le dialogue de gestion entre les structures, les ARS et les Conseils Départementaux
- Contribuer au pilotage interne et national (Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA))
- Permettre le parangonnage entre les établissements et services médico-sociaux (ESMS)

Cadre légal

Arrêté du 10 avril 2019 relatif à la généralisation du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social

Informations recueillies

- Indicateurs organisationnels, fonctionnels, réglementaires
- Prestations soins et accompagnement
- Ressources humaines et matérielles
- Équilibre financier et budgétaire
- Objectifs de la structure : système d'information et développement durable

Public concerné

Établissements et services médico-sociaux

Dispositif de recueil

Plateforme ATIH

Mise à disposition des données collectées

- ➔ ESMS, ARS, Conseils Départementaux, organismes gestionnaires, national
- Décret n° 2022-1496 du 30 novembre 2022 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social » - Légifrance
- ➔ Bases de données brutes sur **Data Expert** (Accès restreint selon la réglementation)
- ➔ Restitution sur **Data Avancé** (Accès avec identifiant Plage)

Calendrier de recueil

Phase de collecte des données N entre avril et août N+1, phase de fiabilisation par les autorités de tarification et de contrôle (ATC) entre juin et septembre N+1



ACHAT ET CONSOMMATION DES MÉDICAMENTS À L'HÔPITAL

Objectif du recueil

- > Recenser les pratiques d'achat et de consommation de médicaments dans l'ensemble des établissements sanitaires publics et privés
- > Analyser les volumes, les tendances et les spécificités de consommation selon les types d'établissements
- > Comparer les données recueillies afin d'identifier des leviers d'amélioration et d'optimisation des politiques d'achat et d'usage des médicaments
- > Restitution disponible sur **Data Avancé** (Accès avec identifiant Plage)

CENTRES DE SANTÉ

Objectif du recueil

- > Recenser et suivre les données des centres de santé et centraliser les données de leurs rapports d'activité conditionnant le versement des aides financières de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

ENQUÊTE FLASH CANICULE ESMS

Objectif du recueil

- > Collecter des indicateurs auprès des ESMS en période de canicule : nombre d'hospitalisations et de décès, dysfonctionnements techniques, commandes et livraisons de climatiseurs
- > Accompagner le pilotage national, régional et départemental de la situation de crise

PATRIMOINE IMMOBILIER

Objectif du recueil

- > Réaliser l'inventaire du patrimoine immobilier des établissements de santé
- > Accompagner les établissements dans la modernisation de la gestion de leur patrimoine immobilier et l'accroissement de leur performance

PIRAMIG

Objectif du recueil

- > Recueillir et centraliser les données d'activité des missions d'intérêt général financées dans les établissements de santé
- > Analyser et comparer les résultats entre établissements exerçant des missions similaires
- > Aider au pilotage et à l'allocation des financements des établissements

RECOMPOSITIONS HOSPITALIÈRES

Objectif du recueil

- > Améliorer la connaissance et le suivi des structures et des formes de recomposition de l'offre de soins (hospitalière et ambulatoire) pour en faciliter le pilotage au niveau national et régional
- > Diffuser des informations sur ces thématiques au grand public et alimenter le rapport annuel au Parlement sur les recompositions de l'offre hospitalière

RÉSUMÉS DE PASSAGE AUX URGENCES

Objectif du recueil

- > Collecter les données des résumés de passage aux urgences (RPU) auprès des opérateurs régionaux, mandatés par les ARS
- > Décrire l'activité des structures d'urgences dans une base de données nationale afin d'améliorer sa connaissance et son pilotage par les tutelles
- > Constituer une base de données utile à la veille sanitaire, pilotée par Santé publique France

SUIVI DES STOCKS STRATÉGIQUES DES PRODUITS DE SANTÉ

Objectif du recueil

- > Suivre les stocks des spécialités en tension dans les pharmacies à usage interne (PUI)

SYSTÈMES D'INFORMATION

Objectif du recueil

- > Connaître l'état de déploiement et d'usage des systèmes d'information hospitaliers
- > Recenser les systèmes d'information des établissements et effectuer un inventaire des logiciels disponibles sur le marché et dans les établissements

Pour plus d'informations :
www.atih.sante.fr

Téléchargez
la plaquette
au format PDF



ATIH
117, bd Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03
Tél. : 04 37 91 33 10



Nos données
au service
de la Santé